



# RETROACTIVITE DES NAO

## FOIRE AUX QUESTIONS

Mise à jour du 26 juin 2023

QUESTIONS		REPONSES
1	Pourquoi SUPPer ne fait pas 1 heure d'info pour expliquer et répondre aux salariés ?	SUPPer a prévu de rencontrer les salariés sur un maximum de sites. Nos représentants sont joignables lors des distributions.
2	Pourquoi la CGT ne fait rien ?	La CGT n'a pas souhaité contribuer à une action commune vers les salariés. La CGT a écrit comme nous à la Direction pour proposer d'en discuter. Une pétition CGT a également été mise en ligne. Nous respectons leur décision de ne pas se joindre à SUPPer. Ils nous ont informés que des militants CGT déposeront un dossier devant le Conseil de Prud'hommes.
3	Qu'est-ce que je risque si je fais la demande ?	Comme pour toute action collective, plus nous sommes nombreux et moins la Direction peut réagir.
4	Qu'est-ce je risque si je ne fais pas la demande ?	De ne pas récupérer la rétroactivité des NAO 2021 et 2022.
5	Que doit-on penser de ce que disent les managers ?	Les managers ne font que transmettre le discours que la Direction leur demande de communiquer. Ils sont aussi des salariés qui peuvent agir s'ils le souhaitent.
6	Combien de temps ai-je pour remettre ma lettre à SUPPer ?	Le mieux est de transmettre la lettre à SUPPer rapidement. Nous prévoyons de les remettre aux Directions début juillet.
7	Si je vais aux prud'hommes, combien ça pourrait me coûter en frais de justice ?	Si nous devons agir devant le Conseil de prud'hommes, plus nous serons nombreux moins cela coûtera par salarié avec un minimum de 600 €. Les assurances responsabilité civile, en principe, remboursent les frais de justice. Pour les salariés qui ne sont pas couverts, SUPPer leur proposera une solution pour que cela leur coûte le moins possible.
8	Si je signe la lettre, est-ce que je peux être pénalisé lors des prochaines NAO ?	Les augmentations de salaires sont en principe basées sur les résultats des salariés évalués lors des entretiens annuels même si certaines voies sont impénétrables ...

9	Est-ce que la démarche aboutira à un complément de salaire ?	<p>Cette lettre est destinée à faire remonter à la Direction le mécontentement des salariés et à les encourager à appliquer les décisions de justice telles que les juges l'ont prononcé.</p> <p>Si Thales refuse toujours d'exécuter la décision de justice, nous proposerons aux salariés qui le souhaitent de déposer un dossier devant le Conseil des prud'hommes.</p>
10	Certains syndicats écrivent que, demander la rétroactivité, revient à lisser l'augmentation déjà obtenue sur la totalité de l'année au lieu de 6 ou 9 mois. Est-ce que mon salaire risque de baisser ?	<p>C'est ce que la Direction a mis en avant lors des plaidoiries auxquelles les juges ont répondu qu'il n'était pas dans leurs prérogatives de parler des NAO. Seule la rétroactivité a été jugée recevable.</p> <p>La lettre ne permet pas à Thales de diminuer le salaire d'un salarié sans son accord.</p> <p>Si Thales refuse d'appliquer la rétroactivité, seul le Conseil des prud'hommes est compétent pour juger des situations individuelles.</p>
11	Alors que la décision du tribunal est exécutoire, pourquoi faut-il faire une demande individuelle ?	<p>Thales refuse d'exécuter la décision de justice même si cette décision constitue un avantage pour le salarié en appliquant les mesures de la politique salariale des années 2021 et 2022 rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier des années concernées comme cela se fait habituellement.</p> <p>De ce fait, chaque salarié doit faire une demande individuelle pour demander l'exécution de la décision de justice. Un syndicat ne peut pas agir à la place d'un salarié.</p>
12	Y a-t-il déjà eu des jugements concernant la rétroactivité des NAO ?	<p>Oui, nous en connaissons au moins un concernant la politique salariale 2019 chez SFR. Deux syndicats sont allés en justice et ont gagné. SFR n'a pas fait appel de la décision.</p>
13	Pourquoi certains syndicats dénoncent-ils l'action de SUPPer ?	<p>La question serait plutôt « pourquoi certains syndicats reprennent-ils le discours de la Direction de Thales ? »</p> <p>Si les jugements sont parfois difficiles à interpréter, les positions syndicales sont aussi parfois difficiles à comprendre. Dans le jugement SFR de 2019, un des syndicats qui critique l'action de SUPPer avait attaqué en justice et gagné.</p>